

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Au cours d'une réunion Mairie-Equipement qui s'est tenue le 7 JUILN 1972, il a été demandé à ce dernier un dossier technique d'un programme de travaux d'entretien à exécuter sur la voirie communale.

Ce programme divisé en deux tranches comprend :

1ère TRANCHE :

- les réparations et l'exécution de revêtements superficiels sur les rues ci-après ;
- rue Lucien Gasparin, Boulevard Lacaussade, rue Gibert des Molières, sur une longueur de 1 186 mètres ;
- rue Bertin sur une longueur de 820 mètres ;
- rue Monthyon sur une longueur de 823 mètres.

2ème TRANCHE :

- les réparations et l'exécution de revêtement superficiels sur le chemin de la Léproserie sur une longueur de 8 km.

Monsieur le Directeur Départemental de l'Equipement m'a fait parvenir un avant-projet sommaire qui chiffre le coût des travaux, y compris honoraires et imprévus, à DIX MILLIONS SEPT CENT MILLE Frs CFA (10 7 00 000 Frs CFA).

Les crédits nécessaires sont prévus au chapitre 901 - article 2 313-19 du Budget de 1973 (crédits reportés).

Je vous demande donc, Mesdames et Messieurs :

- d'approuver cet avant-projet ;
- de m'autoriser à faire exécuter en régie lesdits travaux par le Service de l'Equipement.

LE MAIRE. - Mesdames et Messieurs, je vous soumetts le rapport dont lecture vient de vous être donnée.

M. TOMI. - Ne faudrait-il pas mieux reboucher les trous et refaire une partie avec un bon enrobé à chaud, pour que nous soyons tranquilles ?

M. FERRERE. - L'enrobé à chaud est le meilleur procédé.

LE MAIRE. - Il y a certaines rues, comme la rue Lucien Gasparin, où les travaux n'ont pas été faits pour durer longtemps, mais que nous ne pouvions pas laisser dans l'état actuel des choses. Dans cette rue va passer également l'assainissement. En ce qui concerne les rues Bertin et Monthyon, elles ne sont pas tellement fréquentées pour que le surfacage parte vite.

M. TOMI. - Pour les travaux d'enrobé à chaud, les entreprises peuvent même être disposées à donner une garantie décennale. C'est extrêmement important. Il serait intéressant de faire le calcul de la rentabilité d'un tel investissement.

LE MAIRE. - Nous prenons bonne note. Nous pouvons envisager l'enrobé à chaud pour certaines rues, où il n'y a pas de travaux souterrains à faire.

M. TOMI. - Ce béton bitumineux tient comme du béton de ciment. Il serait dommage de ne pas le faire.

LE MAIRE. - Il est évident que nous avons intérêt à faire cet enrobé à chaud dans certaines rues, très passantes, comme la rue Maréchal Leclerc. Il y a un choix à faire. En ville, il y a toutefois un gros inconvénient, car il y a toujours des canalisations à poser : E.E.R., P. T. T., etc ...

Mesdames et Messieurs, je mets aux voix le rapport ci-dessus.

Adopté à l'unanimité.

Approuvé
Saint-Jeans, le 6 juillet 1973
Pour le Maire
Le Secrétaire Général
Signé : J. M. Balléna
bon copie certifiée conforme
le Directeur des Affaires Financières
R. Lesyn